

Guide JointHealth des médicaments contre l'arthrite

Les médicaments contre l'arthrite au Canada

Dans le cadre d'une étude récente menée par le comité ACE en collaboration avec d'autres organismes de défense des arthritiques, les répondants souffrant d'arthrite ont massivement indiqué l'importance de leurs médicaments comme arme la plus efficace dans leur lutte contre l'arthrite.

Des développements importants jumelés à une meilleure compréhension de la polythérapie permettent aux personnes arthritiques de mener une vie plus saine et plus productive. D'immenses progrès dans le domaine des antirhumatismaux modificateurs de la maladie (ou ARMM), et plus précisément des modificateurs de la réponse biologique

Dans ce numéro :

Prises de position

- Les médicaments contre l'arthrite au Canada
- Pour une lecture facile du rapport
- Les médicaments : la chasse aux faits
- Les processus d'évaluation des médicaments d'ordonnance au Canada

Cahier détachable

- Rapport sur le remboursement des modificateurs de la réponse biologique par les régimes provinciaux
- Tableau des médicaments contre l'arthrite

Comité ACE

- Qui nous sommes
- Principes directeurs et remerciements
- Avertissement

Le Mensuel JointHealth est disponible en format papier et en ligne, en français et en English.



Arthritis Consumer ExpertsTM

910B Richards Street, Vancouver BC V6B 3C1
t: 604.974.1366 f: 604.974.1377
tf: 1.866.974.1366

e: info@arthritisconsumerexperts.org
www.arthritisconsumerexperts.org

ACE ne fait jamais la promotion de marques, de produits ou de programmes dans sa documentation ou son site Web ni au cours de ses programmes ou activités de formation.

© ACE Planning & Consulting Inc. 2007

(ou « modificateurs »), ont fait toute la différence dans la vie de milliers de personnes affectées par les formes d'arthrite inflammatoire. Bien qu'il n'existe aucune guérison pour la centaine de formes et plus d'arthrite, les progrès scientifiques et les traitements grandement améliorés ont changé la vie des personnes affectées par la maladie.

Le drame c'est qu'aujourd'hui des milliers de Canadiens qui ne peuvent compter que sur les régimes publics provinciaux n'ont pas accès aux médicaments ou à leur forme améliorée. Un interminable processus d'évaluation des médicaments et des décisions de « ne pas inscrire » certains nouveaux médicaments à la liste provinciale empêchent le remboursement de médicaments avérés efficaces, sécuritaires et économiquement rentables.

« Le drame c'est qu'aujourd'hui des milliers de Canadiens qui ne peuvent compter que sur les régimes publics provinciaux n'ont pas accès aux médicaments ou à leur forme améliorée. »

Le remboursement des médicaments contre l'arthrite par les différents régimes provinciaux varie grandement, d'un bout à l'autre du pays. En Colombie-Britannique par exemple, les personnes affectées par la spondylarthrite ankylosante n'ont accès à aucun modificateur de la réponse biologique (les « modificateurs ») alors qu'en Ontario, deux sont remboursés au cas par cas et qu'au Québec, la couverture comprend trois

modificateurs.

Dans plusieurs provinces, la longueur du processus d'évaluation des médicaments devient un véritable problème. Dans certains cas, ce processus peut s'étirer sur des années alors que ces nouveaux médicaments ont été évalués et approuvés par Santé Canada. Pendant que les arthritiques vivent la douleur incapacitante et les risques de dommages aux articulations, certaines provinces perdent un temps fou à évaluer des médicaments qui l'ont déjà été, plutôt deux fois qu'une, au niveau fédéral. Contrairement aux médicaments contre le sida, le VIH et le cancer qui sont évalués rapidement, les médicaments contre l'arthrite sont parmi les plus longs à être approuvés, une discrimination entraînant de graves répercussions puisque certaines formes d'arthrite sont lourdes de conséquences et ont un effet dévastateur. Pour en savoir plus sur l'évaluation des médicaments d'ordonnance au Canada, voyez « Du labo à votre salon » plus loin dans ce guide.

Essentiellement, les médicaments constituent l'outil le plus important dans l'arsenal des traitements des formes d'arthrite déformante et débilitante. Pourtant, les personnes souffrant d'arthrite ne pouvant compter que sur le régime public de leur province pour s'en procurer se voient régulièrement privées des médicaments considérés essentiels par leur rhumatologue. Voilà l'objet de la publication du Guide JointHealth sur les médicaments contre l'arthrite, une initiative du comité ACE.

Dans ce guide de 10 pages, vous trouverez sous forme de tableau des renseignements importants sur les médicaments utilisés dans le traitement de l'arthrite au Canada. Le guide comprend également un « Rapport » sur le remboursement des modificateurs de la réponse biologique par les régimes publics de chaque province et territoire. Référence rapide, le rapport compare le processus d'évaluation et les décisions d'inscription de chaque province (le tableau des médicaments et le rapport font partie du cahier détachable facile à consulter). Également inclus, un article de fond sur les étapes de l'évaluation des médicaments au Canada et les critères qui devraient vous guider dans votre décision d'inclure ou non un médicament dans votre plan de traitement. <

Rapport sur le remboursement des modificateurs de réponse biologique par les régimes publics

Le comité ACE est convaincu de l'importance du rôle des patients et des consommateurs souffrant d'arthrite dans le développement et la mise en route de leur plan de traitement. Les modificateurs de la réponse biologique (les « modificateurs ») constituent la classe de médicaments la plus récente et la plus efficace dans la lutte des formes d'arthrite inflammatoire potentiellement dévastatrices comme la polyarthrite rhumatoïde, la spondylarthrite ankylosante et l'arthrite psoriasique.

Malgré le besoin criant d'une couverture provinciale appropriée des modificateurs dans le traitement de la polyarthrite rhumatoïde, de la spondylarthrite ankylosante et de l'arthrite psoriasique, les critères d'inclusion de ces médicaments à la liste varient considérablement d'une province à l'autre. Dans plusieurs provinces, les modificateurs ne sont pas remboursés pour le traitement la spondylarthrite ankylosante et de l'arthrite psoriasique.

Des preuves scientifiques solides offrent pourtant des garanties incontournables de leur valeur, autant sociale que médicale. Étant donné l'importance du groupe touché, le comité ACE demande instamment aux ministères provinciaux de la santé partout au Canada d'inclure à leur liste de médicaments remboursables tous les modificateurs approuvés par Santé Canada ou de réviser leurs critères d'inclusion lorsqu'ils ne respectent pas les lignes directrices d'une pratique exemplaire, recommandées par la Société canadienne de rhumatologie. Bien qu'ils soient également utilisés avec succès dans le traitement d'autres formes d'arthrite, dont l'arthrite juvénile, la maladie de Still et le lupus par exemple, seuls les renseignements sur les modificateurs remboursés uniquement pour le traitement de la polyarthrite rhumatoïde, la spondylarthrite ankylosante et l'arthrite psoriasique figurent au rapport. <

Pour une lecture facile du rapport

Voici quelques repères pour retirer tous les bénéfices de la lecture du rapport.

AC signifie « Avis de conformité ». Cet avis est émis par Santé Canada en vertu du Règlement sur les aliments et drogues. L'émission d'un ADC confirme que le médicament évalué respecte les normes de Santé Canada en matière d'innocuité et d'efficacité et que sa vente est approuvée au Canada. Pour en savoir plus : http://www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/prodpharma/notices-avis/index_e.html

À l'étude. Médicament approuvé par Santé Canada et qui fait actuellement l'objet d'évaluation par la province. Ce processus débouchera sur la décision d'inclure ou non le médicament à la liste de remboursement.

Essais cliniques. Médicament faisant l'objet d'essais cliniques en vue de son utilisation dans le traitement d'une forme spécifique de la maladie.

Statut inconnu. Aucun renseignement public disponible pour ce médicament.

Refus. Décision de la province ne pas inclure le médicament à la liste. Les patients à qui le médicament est prescrit ne seront pas remboursés.

Au cas par cas (CPC). Chaque province et territoire a recours à un processus qui prévoit un remboursement ou une couverture partielle de certains médicaments non inclus à la liste provinciale, territoriale ou fédérale. Pour plus de clarté, ces situations sont regroupées sous le statut d'approbation au cas par cas (CPC). Ce statut diffère d'une province à l'autre. En fait, on rencontre trois catégories de cas par cas à travers le pays :

AS (autorisation spéciale). En vigueur en Colombie-Britannique, en Alberta et au Nouveau-Brunswick.

ME (mesures d'exception). En vigueur en Saskatchewan, au Manitoba, au Québec, à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse, à l'Île du Prince-Édouard, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut.

ECI (essais cliniques individuels). En vigueur en Ontario.

En général, les provinces rembourseront les médicaments de ces catégories lorsque le professionnel traitant fournit les détails de l'état de santé du patient et les raisons qui motivent l'utilisation de ce médicament en particulier. Dans certains cas, des exigences précises doivent être respectées avant d'obtenir l'autorisation de remboursement.

Si vous constatez à la lecture du rapport que la performance de votre province laisse à désirer, nous vous recommandons fortement d'en faire part par écrit au ministre de la Santé de votre province et de l'exhorter à inscrire à la liste tous les modificateurs approuvés par Santé Canada, ou, du moins, à élargir les critères d'inclusion en parité avec les directives de pratique exemplaire, en vigueur partout à travers le monde. <

Les médicaments : la chasse aux faits

Les médicaments représentent souvent une part essentielle d'un plan de traitement efficace de l'arthrite et les nouveautés dans le domaine ont élargi le champ d'options pour les personnes en souffrant. Néanmoins, les décisions entourant les médicaments restent très difficiles à prendre. Connaître tous les faits et les options de traitement vous permettant de faire le bon choix devient donc essentiel pour prendre une décision avec laquelle vous serez confortable.

Lorsque votre médecin émet ses recommandations, il vous reste à choisir ce qui vous convient le mieux, à vous et à votre famille. Chaque fois qu'il vous recommande un médicament, votre médecin devrait en discuter avec vous, voir les pour et les contre. En prévision de ces discussions, rien de mieux que de partir à la chasse aux faits.

Voici une liste de renseignements utiles à obtenir de votre médecin traitant (et d'autres sources d'information crédibles) avant de prendre votre décision quant à l'utilisation ou non d'un médicament :

- Le nom commercial et le nom générique du médicament recommandé
- La liste complète des médicaments de la même classe
- Les raisons motivant la recommandation de ce médicament en particulier ou d'une polythérapie, dans votre cas précis
- La liste complète des avantages et risques associés
- Les effets secondaires les plus fréquents et les plus graves
- Quoi faire si vous souffrez d'effets secondaires ?
- La période de temps envisagée pour la prise du médicament
- La liste des avantages et risques associés aux autres médicaments de la même classe
- Les conséquences de votre choix de ne pas prendre le médicament recommandé
- Les options de traitement non médicamenteux pouvant être jumelées à la prise du médicament recommandé

Après avoir obtenu ces renseignements, vous serez mieux outillé non seulement pour la discussion avec votre médecin traitant sur toutes les options qui s'offrent à vous, mais également pour prendre une décision éclairée.

Au bout du compte, la décision vous appartient. Bien sûr, les conseils, les renseignements crédibles et le soutien des gens qui vous entourent sont toujours bienvenus. Mais la décision d'utiliser ou non le médicament recommandé reste un choix personnel. <

Vos responsabilités

Un choix ne vient jamais seul. Il est souvent assorti de responsabilités. Parmi celles-ci :

- Prendre le médicament tel que prescrit
- Subir les tests de contrôle des effets secondaires, selon le calendrier prévu par votre médecin
- Tenir un « journal » des améliorations de santé pendant la période de prise du médicament et en informer votre médecin, à chaque visite
- Informer immédiatement votre médecin de tout effet secondaire peu fréquent ou qui vous préoccupe
- Conserver le médicament selon les directives du pharmacien et hors de la portée des enfants

Soyez fidèle !

L'étude a également démontré qu'une bonne relation avec le médecin traitant est un facteur important dans la fidélité au traitement. Contrairement à la croyance populaire, un patient posant mille et une questions ne sera pas perçu par le médecin comme mettant en doute sa compétence ou son autorité. Une solide relation de confiance avec votre médecin vous permettra d'être fidèle au traitement que vous aurez élaboré avec lui.

L'acceptation du diagnostic est un autre facteur d'observance thérapeutique. En clair, un patient en désaccord avec le diagnostic établi par son médecin n'aura pas la confiance nécessaire pour prendre le médicament recommandé.

Bien comprendre les risques et conséquences d'un refus de traitement fait des merveilles quand il s'agit de « suivre les conseils du médecin ». Par exemple, la recherche sur la polyarthrite rhumatoïde est sans équivoque : le risque de souffrir d'incapacité à long terme et même de décès, conséquence d'un refus de traitement ou d'un traitement inadéquat, est plus sérieux et dévastateur que les effets secondaires associés au médicament recommandé. Connaître exactement les risques pour la santé est essentiel lorsqu'on parle médicaments.

Finalement, connaître les objectifs poursuivis par le plan de traitement vous aidera à vérifier son efficacité. Être bien informé vous donne le sentiment d'avoir le dessus sur votre arthrite. Au bout du compte, vous êtes le seul, en collaboration étroite avec votre médecin traitant, habilité à prendre des décisions bien informées à propos de l'arrêt, de la diminution ou de la prise d'un nouveau médicament. <

Le processus d'évaluation au Canada : un long chemin de Damas

Pour bien comprendre les raisons du manque de cohérence dans les délais d'approbation et la couverture des médicaments au Canada, il est utile de connaître toutes les étapes du processus d'évaluation qu'un médicament doit subir avant son inclusion ou non à la liste remboursable. Voilà donc un résumé :

Un médicament doit tout d'abord être approuvé par Santé Canada dans le traitement d'une maladie spécifique. Pour ce faire, le fabricant doit soumettre à Santé Canada les résultats d'essais cliniques exhaustifs prouvant l'innocuité et l'efficacité du médicament. Dans le cas de résultats satisfaisants, Santé Canada émettra un Avis de conformité (AC) et le médicament sera approuvé pour la vente au Canada.

Lorsqu'un AC est émis, le fabricant peut s'il le désire soumettre le dossier pour évaluation du coût-efficacité de son produit par le Programme commun d'évaluation des médicaments (PCEM), une initiative fédérale, provinciale et territoriale. Le PCEM détermine si le nouveau médicament est plus économiquement rentable que l'ancienne version. Selon le résultat, le PCEM émet une recommandation « d'inclusion », de « non-inclusion » ou « d'inclusion avec conditions » à la liste des médicaments remboursés par les régimes publics provinciaux et territoriaux.

Muni de la recommandation du PCEM, le fabricant peut décider de demander un statut d'inclusion à la liste des différents régimes publics provinciaux. Chaque province et territoire a son propre processus d'évaluation, certains plus complexes et interminables que d'autres. Dans quelques provinces, le processus a tendance à s'étirer sur quelques années avant qu'une décision ne soit prise.

Le PCEM a été mis sur pied en 2003. Parmi ses priorités, la réduction des délais du processus d'évaluation des médicaments. Le résultat est tout autre : les délais se sont considérablement allongés.

Arthritis Consumer Experts (ACE)

Qui nous sommes

Arthritis Consumer Experts (ACE) offre aux Canadiens et Canadiennes atteints d'arthrite une formation fondée sur la recherche, une formation en sensibilisation à l'arthrite, un lobby influent et de l'information. Nous aidons les personnes vivant avec n'importe quelle forme d'arthrite à prendre en charge leur maladie et à prendre part au processus décisionnel concernant la recherche et les soins de santé. Les activités d'ACE sont orientées par les membres et dirigées par des personnes atteintes d'arthrite, d'éminents professionnels de la santé et le Conseil consultatif d'ACE. Pour en savoir plus sur ACE, rendez-vous à www.arthritisconsumerexperts.org

Principes directeurs et reconnaissance de financement

Les soins de santé constituent un droit de la personne. Ceux qui oeuvrent dans le domaine des soins de santé, surtout s'ils peuvent tirer profit de la maladie d'autrui, ont la responsabilité morale d'examiner les actes qu'ils posent et leurs conséquences à long terme et de s'assurer que tous en bénéficient. Ce principe équitable devrait être adopté par le gouvernement, les citoyens et les organismes à but lucratif et à but non lucratif. Il est une quasi-nécessité et le meilleur moyen de

contrebalancer l'influence d'un groupe particulier. ACE réinvestit tout profit provenant de ses activités dans ses programmes de base pour les Canadiens et Canadiennes vivant avec l'arthrite.

Pour séparer totalement son programme, ses activités et ses opinions de celles des organisations qui soutiennent financièrement son travail, ACE respecte les principes directeurs suivants :

- ACE demande uniquement des subventions sans restrictions à des organismes privés et publics pour soutenir ses programmes de base.
- Aucun employé d'ACE ne reçoit des titres participatifs d'une organisation oeuvrant dans le domaine de la santé ni ne profite d'un appui non financier fourni par une telle organisation.
- ACE divulgue toutes les sources de financement de toutes ses activités.
- Les sources de tout le matériel et de tous les documents présentés par ACE sont fournies.
- Libre de toute préoccupation ou contrainte imposée par d'autres organisations, ACE prend position sur les politiques de santé, les produits et les services en collaboration avec les consommateurs atteints d'arthrite, le milieu universitaire, les fournisseurs de soins de santé et le gouvernement.
- Les employés d'ACE ne participent jamais à des activités sociales personnelles avec des organisations qui appuient ACE.
- ACE ne fait jamais la promotion de marques, de produits ou de programmes dans sa documentation ou son site Web ni au cours de ses programmes ou activités de formation.

Remerciement

ACE remercie l'Arthritis Research Centre of Canada (ARC) d'avoir effectué la révision scientifique de *JointHealth™*.



Reconnaissance de financement

Au cours des douze derniers mois, ACE a reçu des subventions sans restrictions des organisations suivantes : Abbott Laboratories Ltd., Amgen Canada / Wyeth Pharmaceuticals, Arthritis Research Centre of Canada, AstraZeneca Canada Inc., Bristol-Myers Squibb Canada, Glaxo-SmithKline, Hoffman-La Roche Canada Ltd., Merck Frosst Canada, Pfizer Canada et Schering Canada. ACE remercie ces organisations privées et publiques.

Décharge

Les renseignements contenus dans le présent bulletin ne sont fournis qu'à titre informatif. Ils ne doivent pas être invoqués pour suggérer un traitement pour un individu particulier ou pour remplacer la consultation d'un professionnel de la santé qualifié qui connaît les soins médicaux dont vous avez besoin. Si vous avez des questions sur les soins de santé, consultez votre médecin. Vous ne devez jamais vous abstenir de suivre l'avis d'un médecin ou tarder à consulter un médecin à cause de ce que vous avez lu dans le présent bulletin ou tout autre bulletin. <